



VILLE DE
FONTENILLES
www.ville-fontenilles.fr
05 61 91 55 80

PROCES VERBAL DE SEANCE

◆◆◆
CONSEIL MUNICIPAL
DU 25 MARS 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt-cinq mars, à 18 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'Espace Marcel Clermont, sous la présidence de **M. Christophe Tountevich, Maire.**

PRESENTS	Mmes et Mrs TOUNTEVICH, JUMEL, TRIAES, GARCIA*, SUC, FIERLEJ, DAGUES-BIE, PADRA, AITA, PEGUES, MEYER, GOMES, RECH, LOUBEAU, MARC, EVEN, DASSENOY, RANCHET, MAZAUDIER, DEGEILH, DOLAGBENU, CHONG KEE*, SANDOVAL.
-----------------	---

PROCURATIONS	M. EL HAMMOUMI procuration à M. TOUNTEVICH, M. PANAVILLE procuration Mme TRIAES, Mme LEROUX procuration Mme MAZAUDIER, Mme VITRICE procuration M. DOLAGBENU, Mme MONFRAIX procuration M. CHONG KEE, M SARICA procuration à Mme DEGEILH.
---------------------	--

ABSENTS	
----------------	--

SECRETAIRE	M. DAGUES BIE
-------------------	---------------

ORDRE DU JOUR

ORDRE DU JOUR :

Approbation du Procès-verbal de la séance du 28 janvier 2021.

Finances :

1- Débat d'orientations budgétaires 2021,

Domaine public :

2- Vente d'un terrain communal.

Questions diverses

Date de la convocation : 18 mars 2021	Date d'affichage : 01 avril 2021
Nombre de membres du conseil municipal: 29	Transmission en sous-préfecture : 29/03/2021
En exercice : 29	Présents : 23 + 06 procurations
	Votants : 29

**arrivée de Mme Garcia à 18h20, de M. Chong Kee à 18h33.*

La réunion a débuté à 18 heures, Monsieur le Maire ouvre la séance.

Il présente à l'assemblée Mme Cécile Lambert, nouvelle Directrice Générale des Services, et lui souhaite la bienvenue au nom de l'ensemble du Conseil municipal.

M. le Maire indique qu'enregistrer les séances du Conseil Municipal est interdit, tant en audio que vidéo, il demande si quelqu'un enregistre cette réunion. Personne ne se manifeste.

M. le Maire procède à l'appel nominal, constate que le quorum est atteint et annonce les procurations.

Il propose au Conseil Municipal de désigner M. DAGUES BIE en qualité de secrétaire de séance.

VOTE	POUR	29
	CONTRE	00
	Abstentions	00

M. le Maire soumet au vote le procès-verbal de la séance du 28 janvier 2021.

Résultat du vote :

VOTE	POUR	29
	CONTRE	00
	Abstentions	00

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

M. le Maire débute l'ordre du jour.

1- Débat d'orientations budgétaires 2021 :

M. le Maire rappelle à l'assemblée que le Rapport d'Orientation Budgétaire de 2021 a été annexé à la convocation du conseil municipal et que tous les élus en ont été destinataires.

En complément de cette convocation, lundi 22 Mars, tous les conseillers municipaux ont reçu la note de synthèse du ROB qui va être présentée et projetée en séance ce soir.

M. le Maire rappelle également qu'une commission municipale des finances s'est tenue le 16 mars dernier, qui a eu pour but de présenter, d'échanger, de proposer et d'expliquer les orientations prises sur le ROB 2021, réunion pour laquelle Mme Degeilh du groupe Fontenilles Ensemble, était absente excusée et Mr Chong Kee du groupe Fontenilles le renouveau pour tous, absent.

M. le Maire informe le conseil municipal qu'une délibération sera votée précisant que le conseil municipal a pris acte de la présentation du ROB 2021 et qu'un débat a bien eu lieu.

Avant de laisser la parole, à M. Fabrice MEYER, conseiller délégué aux Finances et au budget, M. le Maire souhaite introduire ce ROB 2021, véritable support pour cette nouvelle mandature municipale.

« Ce ROB s'inscrit, et se poursuit, dans un contexte de l'épidémie du COVID19, dont les conséquences sanitaires, sociales et économiques sont toujours aussi difficiles à appréhender et à définir l'impact sur nos finances locales.

Les économistes s'accordent à dire que la crise que nous traversons actuellement est aussi forte que la récession de 1873. Certaines projections nous annoncent un retour à un équilibre à horizon 2025. C'est donc dans ce contexte difficile que ce mandat s'ouvre ainsi que ce premier exercice d'orientations budgétaires.

Mais face à ces difficultés, il faut garder l'espoir et le cap fixé.

Par ses choix budgétaires, le conseil municipal s'attachera à améliorer le quotidien des Fontenillois, à servir toujours l'intérêt général et à préparer l'avenir de notre commune.

Encore plus dans ce contexte incertain, le conseil municipal portera toute son attention et sa rigueur, à la maîtrise des dépenses de fonctionnement de la ville afin de protéger et dégager un autofinancement nécessaire pour porter les projets.

Les orientations budgétaires qui sont prises par le conseil municipal, sont prudentes et ont pour objectif premier de préserver la bonne santé financière de la commune.

Avant d'ouvrir le débat d'orientation budgétaire et de laisser s'exprimer les différents groupes du conseil municipal, je laisse la parole à M. Fabrice MEYER, pour présenter la note de synthèse de ce ROB 2021. »

M. Meyer présente le rapport d'orientations budgétaires 2021 qui a été transmis à tous les élus.

Il débute en évoquant le contexte budgétaire national en rappelant que la pandémie de la COVID 19 a durement touché l'économie nationale engendrant un contexte économique et financier incertain. Il mentionne les mesures prises par le gouvernement dans le cadre du plan de relance au niveau national, ainsi que celles en faveur des collectivités locales.

M. Meyer aborde ensuite le contexte intercommunal.

Concernant les indicateurs locaux, on note une évolution de population assez linéaire et la reprise des permis des construire.

Le bilan 2020 montre un résultat global de clôture excédentaire de 2 052 474,37 euros.

Ce résultat est très positif. Cet excédent doit servir à l'autofinancement pour les projets d'investissements.

Sur 2020 l'épargne nette est de 453 972 € révélant un bon exercice financier puisque malgré une perte de recettes, la nouvelle équipe municipale est parvenue à préserver les ménages fontenillois tout en maîtrisant les équilibres financiers.

Les dépenses de fonctionnement sont en baisse, les recettes restent à l'identique.

Enfin, M. Meyer décline le programme d'investissement 2021 et le programme pluriannuel, avec un gros effort porté sur la voirie (route de Bonrepos, route de la Salvetat, route de Magnes) et les équipements notamment en faveur de l'enfance.

Pour 2021, la stratégie financière est prudente, réfléchie et tournée vers l'avenir : optimisation des ressources, poursuite de la rationalisation de la dépense, mesure de l'impact d'un changement d'intercommunalité, réduction de l'endettement, transparence et lisibilité financière.

L'équipe municipale a décidé de ne pas augmenter les taux d'imposition cette année.

M. le Maire précise qu'il est important de maîtriser les dépenses afin de ne pas utiliser le mécanisme trop facile d'augmentation des taux, l'objectif est de minimiser la pression fiscale sur les foyers fontenillois car parallèlement les bases fiscales continuent d'augmenter mécaniquement.

M. Meyer présente ensuite les perspectives d'évolution à horizon 2025 tant en recettes qu'en dépenses.

Le Rapport d'Orientation Budgétaire sera publié. Les documents financiers doivent être accessibles et seront communiqués très régulièrement.

M. le Maire remercie M. Meyer pour cette note synthétique et cette présentation, et ouvre le débat de ces orientations budgétaires 2021 en cédant la parole aux élus qui souhaitent s'exprimer.

Mme Degeilh pour le groupe Fontenilles Ensemble :

« Nous vous remercions pour la qualité de la présentation que vous venez de faire.

La rétrospective de 2020, que vous nous avez faite, montre de bons résultats et nous nous réjouissons que vous ayez pu vous appuyer sur le bilan financier hérité de l'ancien groupe majoritaire.

Grâce au travail des 6 dernières années l'épargne nette est désormais récurrente et s'installe manifestement dans des niveaux qui peuvent permettre effectivement d'envisager une restructuration de la dette et des investissements.

Les résultats sont incontestablement bons en faisant fi de la solidarité envers les plus fragiles de la commune qui auraient pu bénéficier d'une redistribution du chapitre 11 à partir de sommes non engagées (on parle de 10000euros d'essence et de 40000 euros d'événementiel)

Il semble se dessiner des investissements non chiffrés sur le PPI mais les montants exprimés pour les études relatives à la vidéo-surveillance et l'acquisition d'un cinémomètre nous paraissent très importants laissant présager une dépense conséquente.

Quel est le budget prévisionnel d'investissement consacré à cet investissement ?

La réflexion est digne d'intérêt, mais quels sont les éléments qui vous ont mené à cette proposition ?

Y a-t-il une augmentation significative en 1 an du nombre de délits ?

Concernant le cinémomètre, pouvez-vous nous indiquer le nombre de procès-verbaux qui ont été dressés en 2020 par la Police Municipale ?

Les enjeux liés à la liberté de nos concitoyens sont immenses et nous vous demandons d'être associés à la réflexion sur ce projet, toutes les opinions et avis sont indispensables.

Dans le ROB que vous nous avez communiqué, en page 35 vous indiquez en titre « réduction de l'endettement » et dans la phrase qui suit vous exprimez votre volonté de « stabiliser l'encours de dette », honnêtement nous ne comprenons pas bien où vous voulez en venir.

Nous aimerions donc de la transparence : vous évoquez une restructuration de la dette par la Banque Postale d'un côté et dans le même temps au travers du PPI vous ouvrez la possibilité d'avoir un éventuel recours à de la dette pour financer vos projets d'investissements ambitieux.

Pour accompagner et soutenir ROB 2021 il aurait été intéressant de nous associer davantage. Nous pensons d'ailleurs que l'étude de l'ATD est votre référence, sauf erreur de notre part nous n'avons reçu aucune information : nous vous sollicitons d'ailleurs la communication du rapport de l'ATD relatif à cette étude prospective.

Nous espérons, Monsieur le Maire, que vous preniez en compte nos demandes, y répondre favorablement et éclaircir les différents points que nous avons soulevé. »

M. le Maire dit n'avoir jamais renié le travail mené par l'ancienne équipe sur le volet financier et la réduction des dépenses.

Il rappelle toutefois que les commissions finances étaient placées le vendredi soir à 17h, sans communication préalable de documents. Ce manque de transparence de l'ancienne équipe municipale, M. le Maire dit ne pas souhaiter le reproduire. La transmission du ROB, de la présentation, la tenue d'une commission finances sont un gage de transparence.

Pour répondre aux questions :

- Sur le nombre de PV émis par la police municipale, M. le Maire dit ne pas avoir les éléments en tête, cela démontre l'intérêt d'envoyer les questions avant la séance, pour permettre de récolter les éléments de réponse. Il entend les remarques sur cet équipement, mais rappelle que le rôle de la police municipale ne se limite pas à la prévention et à la sécurité. Il est de la responsabilité du Maire d'assurer la sécurité sur les voies publiques, la vitesse est excessive et le radar est un moyen de la limiter.

- Pour le projet de mise en place d'une vidéo protection, M. le Maire précise que seuls les frais d'étude s'élevant à 12 000 € sont prévus cette année, l'installation sera échelonnée sur plusieurs années, des subventions seront sollicitées. La priorité sera donnée à 4 sites : centre-ville, EMC, la fontaine et Génibrat. Même si la commune se situe dans une zone plutôt « calme », toutefois la délinquance invisible est bien présente et peut avoir des conséquences sur les équipements publics, des dégradations récurrentes ont déjà été constatées. Mais surtout la délinquance envers les habitants est à surveiller, au niveau du collège, une violence gratuite émanant d'un public jeune est constatée. M. le Maire se doit d'assurer la protection des Fontenillois et des biens publics.

- Concernant la dette, M. Meyer répond que l'objectif de l'équipe municipale est effectivement de réduire l'endettement communal. Il précise que les mensualités de remboursement sont conséquentes et méritent ainsi qu'on examine la possibilité de les diminuer. Cela passe par la recherche de solutions telles que le rachat de prêts afin de diminuer le poids de la dette.

M. Meyer rappelle que le programme d'investissement 2021-2025 répond à des engagements faits au cours de la campagne. Pour répondre au mieux aux attentes des fontenillois, il indique que l'excédent global de clôture (EGC) sera utilisé au maximum pour éviter d'avoir recours à l'emprunt.

Aucun emprunt ne sera souscrit pour « faire un emprunt » comme cela a été le cas en 2018, alors que cette même année, les excédents étaient conséquents.

Mais si les capacités financières de la commune l'exigent, un emprunt pourra être souscrit, en veillant toutefois à ne pas dégrader les finances communales. Le taux d'endettement va se réduire et permettra la réalisation d'un nouvel emprunt.

M. le Maire remercie M. Meyer et le service finances pour leur travail de relance auprès des organismes bancaires afin de renégocier les emprunts en cours.

M. Dolagbenu dit ne pas avoir vu le détail des équipements sportifs dans les projets, il souligne ce besoin sur la commune pour répondre aux attentes des jeunes, notamment sur le lotissement des Magnolias où les jeunes sont désœuvrés sans lieu collectif pour se retrouver.

M. le Maire remercie M. Dolagbenu pour cette proposition constructive qui sort de la critique. Il dit parfaitement connaître ce lotissement des Magnolias, qui n'a effectivement pas d'équipements, toutefois il souligne que prévoir un équipement pour la jeunesse dans un lotissement comporte des contraintes, notamment au niveau de la gêne occasionnée. Il existe un espace disponible sur la plaine de sports Christian Jumel, qui permettra un aménagement pour accueillir des équipements à destination des jeunes type skate Park, terrain de foot, fitness de rue, cet éloignement des habitations évitera les nuisances.

M. Suc complète en précisant qu'il s'agira d'espaces intergénérationnels permettant de satisfaire toutes les générations, de se retrouver en famille, et de créer du lien intergénérationnel.

M. Dolagbenu dit qu'il s'agit d'une première piste, la réflexion doit être poussée plus loin pour en faire un véritable lieu de vie.

M. le Maire confirme que cette réflexion sera menée en partenariat avec le PAJ et le CMJ pour donner une véritable place à la jeunesse.

M. le Maire remercie, les agents de la ville, la direction, Mme Lambert, la direction financière Mme Martinez et l'ensemble des chefs de services pour l'excellent travail accompli.

M. le Maire demande au Conseil Municipal de voter pour valider le fait d'avoir pris acte des orientations budgétaires 2021 sur la base de la présentation d'un rapport, et de la tenue d'un débat avant le vote du budget.

VOTE	POUR	29
	CONTRE	00
	Abstentions	00

2- Vente d'un terrain communal :

M. le Maire expose au Conseil Municipal qu'un riverain s'est porté acquéreur d'un terrain communal situé impasse du pigeonnier. Il s'agit du propriétaire des parcelles attenantes, impasse du Pigeonnier, qui souhaite acquérir la parcelle cadastrée section A numéro 593, d'une superficie de 63 m², jouxtant sa propriété, et correspondant à une bande de terrain plat encombré de buissons.

Le service des évaluations domaniales saisi, a rendu son évaluation à la date du 06/12/19.

Les parties se sont entendues sur un prix de 2 000 euros

M. le Maire invite le Conseil Municipal à :

- accepter cette proposition de vente de la parcelle cadastrée Section A n°593 d'une surface de 63m² au prix de 2 000 € HT au propriétaire concerné, les frais de notaire étant à la charge de l'acquéreur.
- autoriser le Maire ou son Adjoint à effectuer toutes les démarches nécessaires.

VOTE	POUR	29
	CONTRE	00
	Abstentions	00

-Informations au conseil municipal :

Chaque élu a été destinataire des décisions prise en vertu de l'article L2122-23 du CGCT.

M. le Maire demande s'il y a des observations à formuler.

Aucune demande de précision.

M. le Maire informe avoir procédé au recrutement d'un nouveau Chargé de Communication qui arrive de la mairie de Montauban. L'ancien agent a quitté la commune fin février.

M. le Maire annonce avoir désigné M. Gilbert AITA en tant que correspondant Défense pour assurer les relations avec les autorités civiles et militaires du Département et de la Région.

M. le Maire communique la date du 8 avril pour le prochain Conseil Municipal avec le vote du Budget 2021.

M. le Maire indique que le groupe de travail association est créée pour l'examen des subventions 2021, avec pour membres le Maire, M. Suc, Mme Dassenoy, Mme Garcia, Mme Triaes, Mme Lerroux, M. Sarica (remplacé par M. Dolagbenu), M. Chong Kee.

M. le Maire remercie les élus qui se sont désignés pour intégrer ce groupe de travail.

M. Dolagbenu demande si un suppléant peut-être désigné pour remplacer le titulaire en cas d'empêchement.

M. le Maire dit comprendre la problématique pour l'avoir vécue sur le mandat précédent, il va vérifier la législation mais officieusement accepte la demande.

QUESTIONS DIVERSES :

- Questions de Fontenilles le renouveau pour tous (Mme Monfraix et M. Chong kee) :

M. le Maire indique que ces questions lui sont parvenues hors délai (la veille de la réunion à 17h59), ne respectant pas le règlement intérieur du Conseil Municipal. M. le Maire, très attaché à la démocratie locale, a toutefois décidé de les prendre en compte et d'y répondre. En conséquence, il sera très attentif aux attaques qui pourront être lancées à ce sujet quel que soit le support de communication.

- Pour 2022 et 2023, l'évolution de la population INSEE a été estimée sur la base des locaux nouvellement imposés en 2019 (+13) et 2020 (+36), compte tenu du décalage de 3 ans. A compter de 2024, l'estimation résulte du nombre de logements attendus, sur la base d'un coefficient moyen d'occupation estimé à 2,89. Suite à cette analyse pourrions-nous connaître vos projets sur l'évolution des infrastructures de notre commune sur les 5 années à venir ?

M. le Maire précise que les projets sont listés dans le ROB transmis à chaque élu, il communique à chacun une fiche détaillée des opérations.

- Dans les composantes de la DGF peut-on penser garder l'attribution de la DSR dans les prochaines années sachant qu'elle est attribuée aux communes les plus défavorisées ce qui n'est pas le cas de Fontenilles ?

M. le Maire indique que comme évoqué en "groupe de travail Interco", les différentes études ont confirmé que la commune garderait son éligibilité à toutes les fractions de la DSR.

- peut-on connaître les projets prévus pour le centre bourg ?

M. le Maire demande ce qu'il est entendu par centre bourg ?

M. Chong Kee dit qu'il pensait à l'hyper centre, le tour de l'église.

M. le Maire liste les projets prévus : concernant la signalétique, « le tourne à gauche interdit » devant l'église sera matérialisé par un procédé compatible avec les bâtiments classés. Des jardinières sont également

prévues. Plus globalement, le parc de la Cazalère sera aménagé avec des liaisons piétonnes, parcours santé, jeux pour enfants, afin de rendre le parc plus agréable et accessible à la population.

Sont également prévus la construction de l'Espace la Fontaine, projet initié par la précédente équipe municipale sous le nom Maison Citoyenne, l'agrandissement du Multi-accueil par la CCGT, la rénovation énergétique de la Mairie et Mairie Annexe, une étude pour la rénovation de l'ancien local vétérinaire.

- Concernant l'outil Localnova, peut-on savoir si c'est un logiciel récemment acquis ?

M. le Maire explique que ce logiciel a été déployé en toute fin d'année pour les fonctions RH et Finances à hauteur de 4 000 € annuel. A noter que cet achat figurait dans la liste des engagements soumis au conseil en janvier.

-Location d'une Balayeuse peut-on connaître le coût mensuel pour la commune ?

M. le Maire précise qu'une location longue durée aurait un coût estimé entre 3000 et 3500€/mois pour une utilisation de 1000h/an.

- Prévention et sécurité : vous avez prévu de nouveaux équipements peut-on connaître lesquels ?

M. le Maire dit avoir décidé d'équiper la Police Municipale :

-d'un PIE (Pistolet à Impulsions Electriques - soumis à autorisation et déclaration en préfecture).

-d'un bâton type Tonfa&Lacrymo longue portée, soumis aussi à autorisation et déclaration en préfecture).

-du GVE (Verbalisation électronique)

- d'un radar (achat ou prêt) par convention avec les PM de Saint Lys et de Fonsorbes.

- Dans les années à venir pensez-vous augmenter l'effectif de la police municipale si oui de combien ? et nous souhaitons connaître votre positionnement sur l'armement des policiers municipaux ?

Comme évoqué en conseil municipal de septembre 2020, M. le Maire rappelle avoir créé un nouveau poste de PM afin de se conformer à la réglementation et permettre à la police municipale d'effectuer leur mission correctement. Il n'est pas prévu de créer d'autres postes de PM à ce jour.

Concernant l'armement, il s'agira d'un PIE.

- le 16 février nous avons envoyé un Message à Monsieur SUC pour connaître les retours et propositions des associations concernant le projet "les associations font leur marché" à ce jour nous n'avons eu aucune réponse ?

M. Suc dit qu'il ne savait pas qu'une réponse était attendue par mail, il pensait évoquer ce point en séance du conseil. Il s'agit d'une opération qui permettra de donner plus de visibilité aux associations. Après contact auprès de la Préfecture, M. le Maire a accepté une simplification des démarches afin que l'opération puisse se dérouler plus facilement. Ainsi par rotation, les associations pourront tenir un stand sur le marché pour se faire connaître, elles auront la possibilité de vendre des calendriers, gâteaux à condition de ne pas faire de la concurrence aux commerçants.

- le 19 mars a été publié sur la Dépêche l'article ci-dessous : Aussi pourriez-vous nous en parler ?

La commission cantine est une instance non officielle qui réunit l'ensemble des acteurs et des participants du restaurant municipal en regroupant des élus, des représentants des parents d'élèves, le personnel communal et l'Alsh (accueil et loisirs sans hébergement) autour d'un domaine d'application assez large entre le contenu des assiettes, l'ambiance à la cantine, l'hygiène, le bruit, le temps pour déjeuner, etc.

Cette année, l'association Assabla'lage de parents d'élèves sera représentée lors de la commission qui se tiendra lundi 22 mars prochain à 17h30 tandis que de plus en plus nombreux s'interrogent sur la malbouffe industrielle

M. le Maire donne lecture d'un message lu en commission Cantine par laquelle il apporte tout son soutien au chefs cuisiniers et au personnel de restauration :

Madame, Monsieur, les représentants du personnel
Madame, Monsieur, les représentants des parents d'élèves,
Madame, Monsieur,

Tout d'abord, je vous prie de bien vouloir m'excuser, je ne peux pas être présent pour cette commission cantine car retenu à un conseil syndical à la même heure à Gimont.

Le conseil municipal et moi-même souhaitons revenir sur l'article publié dans le quotidien régional "La Dépêche du midi" vendredi dernier, informant de la tenue de cette commission cantine, article mis en évidence par une association communale de parents d'élèves.

Cet article nous a interpellé car sa lecture peut laisser une certaine interprétation et incompréhension. Je n'ose pas croire que l'objectif de ce dernier était de laisser croire que dans nos cantines scolaires, je cite la « malbouffe » et la cuisine " du cordon bleu" sont au menu.

Je souhaite d'abord réaffirmer, comme je l'ai fait vendredi dernier, toute la confiance et la gratitude du conseil municipal aux agents de la restauration, aux deux chefs cuisiniers qui font un excellent travail sur les cuisines municipales des deux groupes scolaires.

De plus, les différents protocoles sanitaires qui s'appliquent dans nos écoles, aux agents de restauration et de nettoyages depuis plus d'un an maintenant rendent l'organisation du travail compliquée. Malgré tout, le service est maintenu et les agents sont toujours mobilisés pour servir à nos jeunes fontenillois des menus de qualité.

Dès le mois de juin 2020, la nouvelle équipe municipale a apporté des changements dans nos cantines, et dès la rentrée de septembre, un cinquième élément a été ajouté au menu. Une fois de plus, les agents de la restauration ont su faire preuve d'adaptation et de réactivité dans cette mise en place logistique.

Le conseil municipal continuera de travailler avec tous les acteurs, dont la commission cantine, dans une volonté continue d'amélioration tout en maintenant une restauration scolaire municipale.

Avec mon équipe, nous restons à votre entière disposition.
Veuillez croire, madame, monsieur, à mes sincères salutations.

Il a depuis eu confirmation que la conclusion de l'article n'émanait pas de l'association des parents d'élèves mais était à l'initiative du correspondant de la Dépêche.

Mme Mazaudier, conseillère municipale déléguée au scolaire, a participé à la Commission Cantine, et confirme que l'association des parents d'élèves à l'origine de l'article, a félicité le chef cuisinier pour la qualité des menus proposés dans les cantines scolaires. Ils ont confirmé que le début de l'article était de leur ressort mais qu'à aucun moment, il n'a été question de mal bouffe. Le journaliste de la Dépêche a pris cette initiative de conclusion tout seul. Le malentendu est dissipé, les membres de la commission cantine continueront leur travail en partenariat.

La séance est levée, le Maire remercie l'assemblée.

Il donne la parole au public pour d'éventuelles questions

M. le Maire clôture la séance à 20 heures.

***Le secrétaire de séance,
P. DAGUES BIE***

***M. le Maire,
Christophe TOUNTEVICH***